

deuxième degré option Boxe française - Savate

RNCP2737 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Sigle	BEES — Brevet d'état d'éducateur sportif
Code(s) NSF	335
Code(s) ROME	G1204
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé des sports et de la jeunesse

<http://www.jeunesse-sports.gouv.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

L'éducateur sportif deuxième degré de boxe française- savate exerce en autonomie son activité d'encadrement, en utilisant le support technique boxe française-savate dans la limite des cadres réglementaires. Il est responsable au plan pédagogique, technique et logistique. Il a la responsabilité pleine et entière, au plan financier et politique, du projet de la structure.

1- Il encadre des pratiquants confirmés et des cadres :

Il manage des équipes d'athlètes et d'éducateurs sportifs sur le plan régional.

Il détecte, entraîne et perfectionne des tireurs en vue des compétitions.

Il accompagne et gère les tireurs en compétitions.

2- Il encadre des activités complexes d'entraînement et de formation :

Il entraîne des tireurs jusqu'au niveau national en vue de compétition (combat ou assaut).

Il prépare le tireur à la compétition ou la haute performance.

Il forme les cadres de la fédération française de savate Boxe Française, dans le domaine de l'enseignement et de l'arbitrage, jusqu'au niveau régional (éducateurs fédéraux, éducateurs sportifs 1° degré ou titulaires du BP JEPS).

3- Il conçoit le projet de la structure et la dirige :

Il assure l'animation et la direction technique d'une structure sportive associative.

Il gère l'activité Savate au sein d'une structure sportive d'Etat ou d'une Collectivité.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Capacités et compétences attestées :

1

Adapter son discours à tout public de formateurs, du moniteur fédéral jusqu'au professeur d'Education Physique et Sportive, ou de l'éducateur titulaire du BEES 1er degré en recyclage.

Veiller à la transmission des valeurs et principes de la Savate.

Gérer la logistique du suivi d'un tireur en compétition.

Communiquer dans une langue étrangère, notamment lors de stages et de compétitions internationaux.

2

Maîtriser les techniques et stratégies d'affrontement en assaut et en combat.

Elaborer et conduire des séances d'entraînement des tireurs jusqu'au niveau national.

Concevoir des grilles d'évaluation.

Exploiter la gestuelle et la didactique de l'activité pour amener les tireurs à leur plus haut niveau technique

(acquisition du gant d'argent technique).
 Optimiser le potentiel d'un tireur en fonction de ses objectifs.
 Extraire d'une situation d'affrontement les éléments prédictifs pertinents de la performance.
 Préparer mentalement les tireurs.
 Organiser, concevoir et coordonner des stages d'athlètes ou de cadres.
 Concevoir une planification sur la base de connaissances en physiologie, des cycles d'entraînement ou de formation.
 Mettre en œuvre dans ses interventions toutes les formes de pédagogie utilisées en Savate Boxe Française.
 Former et recycler des arbitres de niveau régional.
 Former des « hommes de coin ».
 Garantir, pour les évaluateurs et les candidats, les conditions optimales dans une session d'examen.

3

Diriger et orienter dans ses aspects techniques pugilistiques une structure associative.
 Elaborer le projet sportif de la structure.
 Développer des actions de promotion et de développement de la structure.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

L'éducateur sportif exerce son activité dans le cadre de structures privées relevant du secteur associatif ou marchand, dans le cadre de la fonction publique territoriale ou d'Etat ou au titre de travailleur indépendant Il peut être amené à travailler auprès de plusieurs employeurs.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Entraîneur-éducateur sportif ou enseignant ou entraîneur de boxe française -savate. Conseiller territorial des APS (sur concours).
 Professeur de sport (sur concours).

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'activité de l'éducateur sportif est soumise à l'application de l'article L 363-1 du code de l'éducation qui prévoit la possession de certifications spécifiques parmi lesquelles figure le BEES.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	1 752 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en services aux personnes (21 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	22 247
Jugés difficiles à recruter	45 %
Emplois saisonniers	61 %
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Partie commune : - le directeur régional de la Jeunesse et des Sports ou son représentant, membre de l'un des corps de l'inspection de la Jeunesse et des Sports, ou directeur départemental de la Jeunesse et des Sports, ou directeur d'un établissement public d'enseignement relevant du ministère chargé des Sports, président ;

- le président du comité régional olympique et sportif (CROS) ou son représentant ;
- un ou plusieurs membres des corps de l'inspection de la Jeunesse et des Sports ;
- un ou plusieurs cadres techniques et pédagogiques relevant du ministère chargé des Sports ;
- une ou plusieurs personnalités qualifiées.

Partie spécifique :

- le directeur régional de la Jeunesse et des Sports ou le membre d'un des corps de l'inspection de la Jeunesse et des Sports chargé par le ministère de la coordination nationale de l'option sportive, ou son représentant, président ;
- un représentant de la(des) fédération(s) sportive(s) concernée(s) par l'option boxe française-savate, titulaire(s) de la délégation instituée à l'article 17 de la loi du 16 juillet 1984 modifiée, ou son représentant ;
- le directeur technique national de la fédération sportive concernée par l'option boxe française-savate, fédération titulaire de la délégation instituée à l'article 17 de la loi du 16 juillet 1984 modifiée, ou son représentant ;
- un ou plusieurs cadres techniques et pédagogiques relevant du ministère chargé des Sports ;
- une ou plusieurs personnalités qualifiées, un ou plusieurs représentants d'une organisation de professionnels de l'enseignement dans l'option boxe française-savate.

Tout jury est composé d'au moins un quart de représentants qualifiés des professions, pour moitié employeurs et pour moitié salariés.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

Idem

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Ministère des Sports Onisep

Centre d'Information et de Documentation Jeunesse (CIDJ)

CARIF

<http://www.sports.gouv.fr/index/metiers-et-formations/reglementation/la-reglementation-des-diplomes/>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/2737/>